

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de Québriac

5 rue de la Liberté 35190 QUEBRIAC
Tél. : 02 99 68 03 52 Fax. : 02 99 68 10 14
E.mail : mairie@quebriac.fr

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 juillet 2009

L'an **DEUX MIL NEUF**, le **DIX SEPT JUILLET** à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHÂTEAUGIRON Armand, Maire.

Date de la convocation : 8 juillet 2009

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Présents : Mesdames et Messieurs CHÂTEAUGIRON Armand, BILLON Alain, DENOUAL Louis, HUARD Patricia, BORDE Jacques, GAMBLIN Marie-Madeleine, CHANTEUX Régine, LAMARRE Eugène, HILLIARD Marie-José, LEBRETON Angélique, DELAHAIS Marc, HOUITTE Jean-Claude, BOISSIER Patrick, MORLON Xavier.

Absent excusé : Monsieur OLLIVIER Alain.

Secrétaire de séance : Madame LEBRETON Angélique.

Une seule proposition de prix ayant été transmise, la délibération relative à l'aménagement de ralentisseurs (plateau RD81 et coussins Rue de la Landelle) est retirée de l'ordre du jour.

Approbation de la séance du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009

En l'absence d'objection, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009 **est adopté à l'unanimité**.

Construction d'un restaurant scolaire ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Dans le cadre de la construction du restaurant scolaire, la commune a lancé un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics), comprenant les lots suivants :

- Lot N° 01 : VRD – Espaces verts
- Lot N° 02 : Gros œuvre
- Lot N° 03 : Charpente bois
- Lot N° 04 : Etanchéité – bardage et couverture métallique
- Lot N° 05 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot N° 06 : Serrurerie
- Lot N° 07 : Menuiseries intérieures bois

- Lot N° 08 : Cloisons – doublages
- Lot N° 09 : Plafonds suspendus
- Lot N° 10 : Revêtements de sols – faïence
- Lot N° 11 : peinture –revêtement muraux
- Lot N° 12 : Plomberie – sanitaire
- Lot N° 13 : Chauffage – ventilation
- Lot N° 14 : Electricité – courants forts et faibles
- Lot N° 15 : Equipement de cuisine

Rappel du montant estimatif des travaux (bâtiment + aménagements extérieurs): 612 000 €HT (évaluation MARS 2009), 666 865,00 €HT (évaluation JUIN 2009).

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal « Ouest France » le 16 juin 2009 ainsi que dans la revue « 7 jours – Petites Affiches de Bretagne » le 19 juin 2009.

La date limite de remise des offres de prix étant fixée au JEUDI 9 JUILLET 2009, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 juillet 2009 pour étudier l'analyse des propositions de prix effectuée par la SCPA CHOZENOUX chargée de la maîtrise d'œuvre.

Après lecture du compte rendu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose l'attribution des marchés de la manière suivante :

N°	LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT DU MARCHÉ	MONTANT TTC DU MARCHÉ
01	VRD – espaces verts	SAS SOTRAV La Sermandière 35301 FOUGERES CEDEX	66 557,50 €	79 602,77 €
02	Gros œuvre	SA LAME Michel La Croix Blanche 22130 CORSEUL	123 936,31 €	148 227,82 €
03	Charpente bois	SARL DARRAS Rue de l'Altrium 35133 ROMAGNE	35 704,60 €	42 702,70 €
04	Etanchéité – bardage et couverture métallique	SA SCOP CEBI 7 Rue du Bas Village 35510 CESSON SÉVIGNÉ	36 434,35 €	43 575,48 €
05	Menuiseries extérieures aluminium	SARL SOMEVAL Rue de la Gare 35540 PLERGUER	26 415,00 €	31 592,34 €
06	Serrurerie	SARL SER AL FER Rue de la Hautière 35590 L'HERMITAGE	9 515,00 €	11 379,94 €
07	Menuiseries intérieures bois	Entreprise MARTIN 13 Lotissement Les Prunus 35190 LA BAUSSAINE	27 596,50 €	33 005,41 €
08	Cloisons – doublages	SRBG ZA Beauséjour 2 35520 LA MÉZIERE	23 000,00 €	27 508,00 €

09	Plafonds suspendus	EURL LEGAVE Le Nid 35890 LAILLE	9 446,44 €	11 297,94 €
10	Revêtements de sols – faïence	SARL Claude LEBLOIS Le Pailma – BP 37 50170 PONTORSON	34 355,80 €	41 089,54 €
11	Peinture – revêtements muraux	SAS Yannick CADEC 3 Rue du Passavent 35770 VERN-SUR-SEICHE	7 108,75 €	8 502,07 €
12	Plomberie – sanitaire	CVP PA Rocomps 35410 CHATEAUGIRON	22 970,00 €	27 472,12 €
13	Chauffage – ventilation	CVP PA Rocomps 35410 CHATEAUGIRON	95 236,00 €	113 902,26 €
14	Electricité – courants forts et faibles	SARL LEBRETON Olivier ZA de Rôlin 35190 QUEBRIAC	27 162,00 €	32 485,75 €
15	Equipement de cuisine	F.B.N ZAC de la Teillais 35740 PACE	26 020,00 €	31 119,92 €
			571 418,25 €	683 416,23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'attribuer les marchés de travaux tels que présentés dans ledit tableau.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises adjudicataires ainsi que tous les documents y afférents.**

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement fonctionnel et paysager du secteur du Grand Bois et de sa liaison avec le bourg

La commune de QUÉBRIAC a décidé de réaliser une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre en vue d'aménager les espaces publics du Grand Bois et de sa liaison avec le bourg.

Présentation sommaire de la mission

La commune de QUEBRIAC souhaite réfléchir à l'aménagement fonctionnel et paysager du secteur du GRAND BOIS et de sa liaison avec le Bourg.

Cette demande d'aménagements a pour but de définir un programme et assurer un ensemble de réalisations qui contribuera à l'amélioration du paysage urbain de cette agglomération secondaire. Elle devra être menée en concertation avec les services du Conseil Général d'Ille et Vilaine en ce qui concerne la voirie et la sécurité. Le projet sera impérativement éligible à l'ECO-FAUR.

La mission comprend trois phases :

- Une analyse du secteur décrivant les atouts et les faiblesses des sites à aménager. Les premières pistes de réflexion découlent de ce constat.
- Des propositions d'aménagements en tenant compte des contraintes des projets futurs de la commune ou des projets privés.
- La définition d'un programme d'aménagements de niveau APS avec l'estimation des travaux est attendue.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal « Ouest France » le 19 mai 2009. 11 candidats ont transmis une proposition de maîtrise d'œuvre.

Les critères détaillés ci-après ont été pris en compte pour le classement et le jugement des offres afin de rechercher l'offre économiquement la plus avantageuse :

1. Les références et les qualifications professionnelles
2. Le prix des prestations
3. La méthodologie

Compte tenu de l'analyse effectuée par la commission « Urbanisme – Habitat – Infrastructures » qui s'est réunie le 30 juin 2009, il est proposé de retenir l'offre de la société OUEST AM' (Parc d'Activités d'Apigné – 1 Rue des Cormiers – BP 95101 – 35651 LE RHEU CEDEX) pour un montant d'honoraires d'une valeur de 8 695,00 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE de retenir la société OUEST AM' pour réaliser la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du Grand Bois et de sa liaison avec le bourg.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.**

Finances – Tarifs cantine scolaire 2009 – 2010

Sur proposition de la commission « école », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine scolaire, à savoir :

	2008 – 2009	2009 – 2010
REPAS ENFANT	2,80 €	2,80 €
REPAS ADULTE	3,50 €	3,50 €

Finances – Tarif garderie périscolaire 2009 – 2010

Sur proposition de la commission « école », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir le tarif de la garderie périscolaire comme suit :

	HORAIRESD'OUVERTURE	2008 – 2009	2009 – 2010
MATIN	7H30 – 8H50	0,95 € / demi-heure	0,95 € / demi-heure
SOIR	17H00 – 19H00	0,95 € / demi-heure	0,95 € / demi-heure

Les élèves de l'école maternelle sont repris dans les classes à 16H45 par les parents ou une personne autorisée ou pris en charge, à la demande des familles, par le service de garderie périscolaire.

Les élèves de l'école primaire sont accompagnés dans la cour à 16H45 par les enseignants. A 17H00, tous les enfants restés sur la cour sont pris en charge par le service périscolaire.

Intervention de Marie-Madeleine GAMBLIN chargée du projet de Maison d'Accueil pour Personnes Agées sur le site du Courtil Jamet.